



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Russie

Question écrite n° 59097

Texte de la question

M. Alain Tourret attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la violation persistante des droits de l'homme en Tchétchénie. En effet, il est à constater des graves violations des droits humains et du droit international humanitaire commises en Tchétchénie. Bien que le gouvernement russe proclame que la situation est normale, Amnesty International continue de recevoir des informations selon lesquelles les forces russes continuent à bombarder des zones civiles, les prisonniers de guerre tchéchènes sont exécutés ainsi que des civils. De même qu'il y aurait des camps dans lesquels des tortures, viols et mauvais traitements seraient pratiqués. Il est intolérable de laisser subsister une telle situation. Le gouvernement français doit alarmer le gouvernement russe pour qu'il prenne des mesures efficaces pour y mettre un terme. De plus, il demande au gouvernement français de faire adopter par le biais de la délégation française qui participera à la 57e session de la commission des droits de l'homme des Nations unies qui aura lieu du 19 mars au 27 avril 2001 une résolution visant à exprimer de vives préoccupations concernant les graves violations des droits humains et du droit international humanitaire commises en Tchétchénie, et appeler toutes les parties, et en particulier le gouvernement russe, à prendre les mesures efficaces pour y mettre un terme et mettre sur pied une commission internationale d'enquête sur les allégations de violations graves des droits humains et du droit international humanitaire. Une commission internationale d'enquête est le seul moyen pour mettre un terme à l'impunité et garantir que la justice soit rendue aux victimes et demande au gouvernement russe de se conformer à la résolution de l'année dernière, en invitant, dans les plus brefs délais, le rapporteur spécial sur les exécutions extrajudiciaires, sommaires et arbitraires et le représentant spécial chargé de la question de la violence contre les femmes à mener une visite commune, comme le haut commissaire aux droits de l'homme l'a demandé, et en facilitant la visite du représentant spécial du secrétaire général chargé des enfants dans les conflits armés.

Texte de la réponse

Le gouvernement français continue de suivre avec la plus grande vigilance la situation en Tchétchénie. La France, comme l'ensemble des pays de l'Union européenne, est attachée au respect de l'intégrité territoriale de la Russie, elle condamne le terrorisme, mais elle demeure préoccupée par la situation humanitaire en Tchétchénie, le sort des populations civiles, celui des personnes déplacées et réfugiées et par les atteintes aux droits de l'homme. Ces préoccupations sont exprimées à chaque occasion dans le cadre du dialogue franco-russe. Ce fut le cas dernièrement lors des entretiens du ministre des affaires étrangères avec son homologue russe, en visite officielle à Paris les 11 et 12 avril. De même, le Conseil européen de Stockholm, les 23 et 24 mars dernier, a réitéré ses vives inquiétudes concernant la situation en Tchétchénie, et souligné la nécessité de trouver d'urgence une solution politique au conflit. La situation en Tchétchénie a été à nouveau examinée cette année à la Commission des droits de l'homme des Nations unies, où un projet de résolution, déposé par l'Union européenne, a été adopté le 20 avril. La Commission a pris acte des efforts entrepris par les autorités russes depuis sa dernière session. Elle s'est ainsi félicitée de l'accès aux lieux de détention accordé au Comité international de la Croix-Rouge, de la coopération établie entre la Russie et le Conseil de l'Europe, notamment de la mise en place d'experts en droits de l'homme auprès de M. Kalamanov, représentant spécial du président

russe pour les droits de l'homme en Tchétchénie. Elle a également relevé l'annonce d'une réduction des troupes armées en Tchétchénie, le rétablissement d'un système judiciaire dans cette république et l'adoption d'un programme de reconstruction économique et sociale. Pour autant, la commission a réitéré sa profonde préoccupation face à la poursuite de la violence en Tchétchénie, aux rapports faisant état de violences contre les civils, de violations des droits de l'homme et du droit humanitaire. Elle a condamné l'usage indiscriminé de la force par les troupes militaires russes, les attaques terroristes et les prises d'otages perpétrées par les combattants tchétchènes, les atteintes au droit humanitaire des deux parties. La Commission a fait état de sa préoccupation devant la lenteur des enquêtes sur les violations alléguées des droits de l'homme. Elle a réitéré son appel à la Fédération de Russie à établir, conformément aux normes internationales, une commission d'enquête nationale, indépendante, en vue de suites judiciaires. Les préoccupations de la France sur la situation dans les camps de détention, sur les problèmes des réfugiés et le sort des disparus figurent en bonne place, de même qu'un appel pressant à assurer un accès libre et sûr aux organisations humanitaires en Tchétchénie. Enfin, la Commission a demandé que ses rapporteurs spéciaux sur la torture, les exécutions extra judiciaires, les personnes déplacées, la violence contre les femmes, les enfants dans les conflits armés, puissent se rendre en Tchétchénie. Le haut commissaire aux droits de l'homme a été invité à faire rapport à la prochaine session de la commission. Dans le même temps, la France, comme l'Union européenne, souhaite développer avec la Russie une relation sur le long terme, dans le cadre d'un partenariat dont les axes principaux ont été arrêtés lors du sommet U.E./Russie, le 30 octobre dernier à Paris, sous présidence française. L'objectif prioritaire que la France a assigné à sa coopération avec la Russie vise à renforcer un Etat de droit répondant aux exigences démocratiques d'une économie et d'une société modernes.

Données clés

Auteur : [M. Alain Tourret](#)

Circonscription : Calvados (6^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59097

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 mars 2001, page 1591

Réponse publiée le : 21 mai 2001, page 2949